Appel à projets de doctorant·es

2025

Dossiers à déposer avant le **10 janvier 2025 à 8 h du matin :**  
[**Boîte de dépôt**](https://kdrive.eur-artec.fr/app/collaborate/1045789/4958c2a1-4e63-41cf-9bb9-672dda407a85)

ArTeC soutient les doctorant.es des campus de l’Université Paris 8 et de l’Université Paris Nanterre en les aidant à monter des projets portant sur des thématiques qui croisent les Arts, les Technologies, le numérique, les médiations humaines et la Création et s’inscrivant dans au moins l’un des trois axes de recherche.

* La création comme activité de recherche
* Les nouveaux modes d’écritures et de publications
* Technologies et médiations humaines

**L’appel à projets se divise en deux axes :**

* **Appel à projets collaboratifs (événements ou publications scientifiques) : pages 2-4**
* **Appel à projets de création (solo ou collaboratifs) : pages 5-7.**

1. Appel à projets collaboratifs

***Conditions d’éligibilité***

Les projets proposés devront réunir **au moins trois collaborateur.rice.s**, dont au minimum deux seront des doctorant.es issu.es de deux équipes de recherche différentes affiliées à l’EUR ArTeC et inscrit.es dans une École doctorale également membre de l’EUR (voir les listes page 10 du présent appel).

Un plus grand nombre de participant.es augmentera les chances pour le projet d’être financé.

Les sommes demandées doivent servir à financer des événements ou des publications scientifiques accessibles au public.

L’aide peut être demandée plus d’une fois au cours du doctorat.

***Valorisation***

Toute production réalisée dans le cadre de l’appel (vidéos, publications, audios, photos, podcasts…) devra être transmise à Mme Aline Benchemhoun, chargée de valorisation : [aline.benchemhoun@eur-artec.fr](mailto:aline.benchemhoun@eur-artec.fr)

Il est impératif d’entrer en lien avec Mme Benchemhoun pour discuter en amont des formats à transmettre (la production / l’œuvre, ou sa captation dans le cas d’un spectacle) et des éventuels besoins en matière de captation, communication, etc.

En fonction des droits d’auteur qui s’appliquent, la création sera diffusée lors des Rencontres ArTeC et/ou sur le site web d’ArTeC, et/ou les chaînes Vimeo ou Soundcloud d’ArTeC.

Chaque projet doit obligatoirement mentionner le logo d’ArTeC et celui des investissements d’avenir sur tout support de diffusion, de publication et/ou création ainsi que la mention obligatoire : “ce travail a bénéficié d’une aide de l’État gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d’Investissements d’Avenir portant la référence ANR-17-EURE-0008”.

***Montants***

Les financements demandés pour chaque projet collaboratif ne peuvent pas excéder 2.000,00 € (deux mille euros).

**Les dépenses devront être engagées en 2025, avant la clôture budgétaire de mi-octobre. Aucune somme ne sera reportée en 2026.**

***Modalités de candidature :***

Le formulaire ci-dessous doit être déposé dûment rempli sur [cette boîte de dépôt](https://kdrive.eur-artec.fr/app/collaborate/1045789/4958c2a1-4e63-41cf-9bb9-672dda407a85) ***avant le 10 janvier 2025.***

***Formulaire à renseigner (projets collaboratifs)***

**Titre du projet collaboratif** :

**Axe(s) d’ArTeC dans lequel s’inscrit le projet collaboratif** (*souligner les choix*) :

Axe 1 : La création comme activité de recherche

Axe 2 : Nouveaux modes d’écritures et de publications

Axe 3 : Technologies et médiations humaines

**Doctorant.e responsable du projet collaboratif**:

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

*Adresse courriel* :

*N° de téléphone* :

**Descriptif du projet collaboratif** (*une page maximum*) :

**Cinq références bibliographiques** :

**Activité proposée au financement** (*1/2 page maximum*) :

**Budget des dépenses prévues (Il est possible de joindre un fichier Excel.)**

Pour construire le budget, il est important de noter les éléments suivants :

* Pour vérifier que votre demande est éligible, vous êtes fortement incités à la faire valider par l’équipe administrative en amont du dépôt du projet pour échanger sur sa construction budgétaire.
* Chaque dépense sera engagée par **l’équipe ArTeC (avant mi-octobre 2025).**
* Chaque devis devra être détaillé, et aucun devis supérieur à 2.500,00 € (deux mille cinq cent euros) ne pourra être engagé. Pour des dépenses supérieures, il conviendra de fournir plusieurs devis distincts.
* **Aucun versement direct de la somme attribuée aux porteur.ses de projet ne sera effectué.**
* Avant d’engager une dépense, il est impératif vérifier sa compatibilité avec les règles universitaires auprès de l’équipe opérationnelle d’ArTeC.
* Merci de préciser les co-financements éventuels.

**Dépenses éligibles**

* Prestations de service sur facture (max. 2500 € par devis)
* Personnel (préciser le statut de la personne et le type d’emploi – quotité de temps, longueur du contrat, vacations/CDD/intermittence/droits d’auteur.rice, etc.)
* Stages (fonctionnement)
* Achat de matériel (seulement si le matériel ne peut être prêté par ArTeC), à restituer en fin de projet

**Dépenses non éligibles**

* ArTeC n’est pas autorisée à prendre en charge les cachets d’intermittent.es du cinéma
* Supports de communication
* Petit matériel (papeterie, fournitures)
* Impressions pouvant être réalisées dans les services de reprographie des universités (prendre contact avec l’équipe)
* Matériel technique pouvant être emprunté à ArTeC (prendre contact avec l’équipe pour en vérifier la disponibilité).
* Tous les frais de mission ne sont pas éligibles : merci de vous rapprocher de l’équipe administrative d’ArTeC pour vous en assurer.

**Autres doctorant.es participant au projet collaboratif** :

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

(*ajouter autant de rubriques qu’il y a de collaborateurs*)

**Autres participant.e.s au projet collaboratif** :

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

(*ajouter autant de rubriques qu’il y a de collaborateurs*)

1. **Projets de création**

***Conditions d’éligibilité***

Les projets proposés devront être portés par au moins un.e doctorant.e issu.e d’une équipe de recherche associée à l’EUR ArTeC et inscrit.e dans une École doctorale également membre de l’EUR.

**En cas de co-direction, l’établissement principal de rattachement devra impérativement être membre du Consortium de l’EUR.**

Les projets peuvent être co-portés par deux ou plusieurs doctorant.es mais ce n’est pas obligatoire.

*La liste des équipes et ED est disponible ci-dessous, p.10.*

**Les sommes demandées doivent servir à financer des projets de création s’inscrivant dans le cadre d’un projet doctoral.**

Un court bilan de projet pourra être demandé en fin d’année civile.

L’aide ne pourra être attribuée qu’une fois au cours du doctorat.

***NB : Pour information, certaines écoles doctorales peuvent parfois financer des activités de recherche-création. Nous vous invitons donc à vous rapprocher en parallèle des structures qui accueillent vos thèses pour solliciter un éventuel co-financement de votre projet.***

***Montants***

Les financements demandés pour chaque projet de création ne peuvent pas excéder 4000 €.

**Les dépenses doivent être engagées en 2025, avant la clôture budgétaire prévue mi-octobre. Aucune somme ne sera reportée en 2026.**

***Valorisation***

Toute production réalisée dans le cadre de l’appel (vidéos, publications, audios, photos, podcasts…) devra être envoyée à Mme Aline Benchemhoun, chargée de valorisation : [aline.benchemhoun@eur-artec.fr](mailto:aline.benchemhoun@eur-artec.fr)

Il est impératif d’entrer en lien avec Mme Benchemhoun pour discuter en amont des formats à transmettre (la production / l’œuvre, ou sa captation dans le cas d’un spectacle) et des éventuels besoins en matière de captation, communication, etc.

En fonction des droits d’auteur, la création sera diffusée lors des Rencontres ArTeC et/ou sur le site web d’ArTeC, et/ou les chaînes Vimeo ou Soundcloud d’ArTeC.

Chaque projet doit obligatoirement mentionner le logo d’ArTeC et celui des investissements d’avenir sur tout support de diffusion, de publication et/ou création ainsi que la mention obligatoire : “ce travail a bénéficié d’une aide de l’État gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d’Investissements d’Avenir portant la référence ANR-17-EURE-0008”.

***Modalités de candidature :***

Le formulaire ci-dessous doit être déposé dûment rempli sur cette [boîte de dépôt](https://kdrive.eur-artec.fr/app/collaborate/1045789/4958c2a1-4e63-41cf-9bb9-672dda407a85) ***avant le 10 janvier 2025 à 8 h****, accompagné d’une lettre d’accord de votre directrice ou directeur de thèse qui atteste de votre inscription principale dans une École doctorale membre de l’EUR.*

***Formulaire à renseigner (projets de création)***

**Titre du projet de création** :

**Axe(s) d’ArTeC dans lequel s’inscrit le projet** (*souligner les choix*)

Axe 1 : La création comme activité de recherche

Axe 2 : Nouveaux modes d’écritures et de publications

Axe 3 : Technologies et médiations humaines

**Doctorant.e responsable du projet** :

*Prénom et nom*:

*Équipe :*

*Titre de la thèse* :

Directeur·rice de la thèse :

*Année d’inscription*:

*Adresse courriel* :

*N° de téléphone* :

**Descriptif du projet** (*une page maximum*) :

**Fiche technique** *(1/2 page maximum. ex : besoins techniques et matériels, données techniques de la production ou de l’œuvre envisagée/en cours de production, personnes impliquées, etc.) :*

**Activité proposée au financement** *(état d’avancement du projet, étapes du travail et réalisations qui seront financées par l’aide, etc. 1/2 page maximum.)* :

**Budget des dépenses prévues (il est possible de joindre un fichier Excel.)**

Pour construire le budget, il est important de noter les éléments suivants :

* Vous pouvez contacter l’équipe en amont du dépôt du projet pour échanger sur la construction du budget.
* Chaque dépense sera engagée par **l’équipe ArTeC (avant mi-octobre 2025).**
* Chaque devis devra être détaillé, et aucun devis supérieur à 2500 € ne pourra être engagé. (Pour des dépenses supérieures, fournir plusieurs devis distincts.)
* **Aucun versement direct, total ou partiel, de la somme attribuée aux porteur.ses de projet ne sera effectué, ce qui élimine de fait toute rémunération du porteur ;**
* Avant d’engager une dépense, il faudra vérifier sa compatibilité avec les règles universitaires auprès de l’équipe administrative d’ArTeC.
* Merci de préciser les co-financements éventuels.

**Dépenses éligibles**

* Prestations de service sur facture (max. 2500 € par devis)
* Personnel (préciser le statut de la personne et le type d’emploi – quotité de temps, longueur du contrat, vacations/CDD/intermittence/droits d’auteur.rice, etc.)
* Stages (fonctionnement)
* Achat de matériel (si le matériel ne peut être prêté par ArTeC), à restituer en fin de projet

**Dépenses non éligibles**

* ArTeC n’est pas autorisée à prendre en charge les cachets d’intermittent.es du cinéma
* Supports de communication (prendre contact avec l’équipe)
* Hébergement de plus de 3 nuitées ;
* Repas ;
* Petit matériel (papeterie, fournitures)
* Impressions pouvant être réalisées dans les services de reprographie des universités (prendre contact avec l’équipe)
* Matériel technique pouvant être emprunté à ArTeC (prendre contact avec l’équipe)

**Autres doctorant.es participant au projet, le cas échéant** :

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

(*ajouter autant de rubriques qu’il y a de collaborateurs*)

**Autres participant.e.s au projet collaboratif, le cas échéant** :

*Prénom et nom*:

*Équipe* :

*Titre de la thèse* :

*Année d’inscription*:

(*ajouter autant de rubriques qu’il y a de collaborateurs*)

**Liste des équipes de recherches membres de l’EUR ArTeC**

* EA 4414 Histoire des arts et des représentations, HAR (Paris Nanterre)
* EA 4010 Arts des images & art contemporain, AIAC (Paris 8)
* EA 1572 Esthétique, musicologie et création musicale, musidanse (Paris 8)
* EA 1573 Scènes du monde, création, savoirs critiques (Paris 8)
* EA 4008 Laboratoire d'études et de recherche sur les logiques contemporaines de la philosophie, LLCP (Paris 8)
* EA 349 Paragraphe (Paris 8)
* EA 4004 Cognition humaine et Artificielle, CHART-THIM (Paris 8)
* UMR 7023 Structures formelles du langage, SFL (Cnrs, Paris 8)
* UMR 7217 Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, CRESPPA (CNRS, Paris 8, Paris-Nanterre)
* UMR 8238 Laboratoire d’études de genre et de sexualité, LEGS CRESPPA (CNRS, Paris 8, Paris-Nanterre)
* EA 4385 Laboratoire d’études romanes, LER (Paris 8)
* EA 1569 Transferts critiques et dynamique des savoirs, TransCrit (Paris 8)
* EA 7322 Littérature et histoires, esthétique, LHE (Paris 8)
* EA 4386 Laboratoire parisien de psychologie sociale, LAPPS (Paris 8, Paris Nanterre)
* EA 2302 Esthétique, sciences et technologies du cinéma et de l’audiovisuel (Paris 8)
* EA 3388 Centre d'études sur les Médias, les Technologies et l'Internationalisation, CEMTI (Paris 8)
* EA 7339 Dispositifs d’information et de communication à l’ère numérique- Paris Ile de France, Dicen-Idf (Paris-Nanterre, cnam, UPEM)
* EA 373 Institut de recherches philosophiques, IRePh (Paris-Nanterre)
* EA 4416 Laboratoire Energétique Mécanique Electromagnétisme, LEME (Paris- Nanterre)
* EA 370 Centre de Recherches Anglophones (Université Paris Nanterre)
* EA 369 Etudes Romanes (Paris Nanterre)
* Centre de Recherche en Littérature et Poétiques comparées, LIPO (EA3931)
* Centre des Sciences des littératures en langue Française, CSLF (EA 1586)
* Laboratoire d’Intelligence Artificielle et Sémantique des Données (LIASD)

**Liste des Écoles doctorales affiliées à ArTeC**

* École doctorale Lettres, Langues, Spectacles LLS (ED 138)
* École doctorale Connaissance, Langage, Modélisation (CLM) (ED 139)
* École Doctorale cognition, langage, interaction CLI (ED 224)
* École Doctorale Esthétique, Sciences et Technologies des Arts EDESTA (ED 159)
* École Doctorale Pratiques et théories du sens PTS (ED 31)
* École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)
* École Doctorale Espaces, Temps, Cultures (ETC) (ED 395)